

promission au blanc à l'effet de recueillir tous legs
universels, à titre univ. ou partiel, qui pourrissent
vous avoir été fait par M. Yvon, Antoine Alexandre
Riviere, votre grand-oncle, décédé à Cayenne le 22
Décembre 1887. Avec cela on pourra faire aux éven-
= tralités & agir pour vous le moment venu.

En ce qui concerne, vos affaires personnelles je
saurais vous donner aucune renseignement. Vos axes, qu'il
ta s'agisse si jeune que vous n'avez pas ce qu'il est
Disque tout est à 6 ou 7 h. de Cayenne, et le temps se
fait en course, peut-être vos heures le soir! - Je
ne puis vous dire qu'une chose, que qu'aujourd'hui
la perspective malade à la s'agisse n'est aucun valeur.
Ainsi que personne, je puis ne parler tout par suite
des affaires de ma profession que par ma propre expé-
= rience. - Il y a quelques années, ma santé se trouvant
avec acclimaté, les médecins me conseillaient, au retour d'un
voyage que je venais de faire au pôle, de meurer avec ma
mère si d'écarter que par le pôle, si je voulais éviter de
retomber malade. J'ai acheté alors une propriété à
4 kilomètres de Cayenne, où je pourrais me rendre en un
quart d'heure! Il y a 140 hectares de terre, maisons de
maître à deux, grands bâtiments accessoires, cuisine,
cuisine, usines N. P. L. - chose peu commune à Cayenne,
un camp vierge. C'est une propriété qui peut rapporter

A. Rousseau J. Philippe, Notaire
à Cayenne (Guyane Française)

Cayenne, le 3 Avril 1888

Chère Madame & amie,

J'ai reçu votre lettre du 29 février
& suis bien touché de l'intensité de votre
affection que vous m'y exprimez. Ce souvenir
d'empresse que vous me rappelez ne sont effacés,
croix le bien, ni de ma mémoire ni de mon cœur, &
je vous renvoie S. Y. faire appel.

C'est par moi qui suis dépositaire du
testament de M. Alexandre Riviere. Je ne suis donc
pas chargé de régler sa succession. Je suis allé
pour me renseigner, de prendre communication des
coupures. En voici le disposition.

Après divers petits legs, sans importance, et des nom-
= mations à son exécuteur testamentaire sur ses affaires
que je suppose comme de caducité, car le testament
est très peu clair à cet égard, il fait mention d'un
billet